



BTS BANK

البنك التونسي للتضامن

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ

**ETATS FINANCIERS
ARRÊTES AU
31/12/2025
(Après Audit)**

I n d e x

I- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

**II- NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2025**

BILAN
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2025
 (Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	91 490	76 236	15 254
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	3.2	234 406	277 679	-43 273
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 720 348	1 555 486	164 862
AC4- Portefeuille –titres commercial	3.4	1 677	-	1 677
AC5- Portefeuille d'investissement	3.5	1 385	46 412	-45 027
AC6- Valeurs immobilisées	3.6	9 370	9 317	53
AC7- Autres actifs (*)	3.7	43 200	41 267	1 933
Total Actifs		2 101 876	2 006 397	95 479

(*) Les montants relatifs au 31/12/2024 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES**PASSIFS**

PASSIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 872	2 632	-760
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.2	76 593	60 779	15 814
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.3	1 770 674	1 717 013	53 661
PA5- Autres passifs	4.4	119 320	97 203	22 117
Total Passifs		1 968 459	1 877 627	90 832

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		15 257	13 968	1 289
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		47 615	45 308	2 307
5- Résultat de la période		10 545	9 494	1 051
Total Capitaux propres	4.5	133 417	128 770	4 647
Total Passifs et Capitaux Propres		2 101 876	2 006 397	95 479

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 947	1 379	568
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		1 947	1 379	568
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	109 817	97 675	12 142
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		109 817	97 675	12 142
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	112 735	95 884	16 851
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 766 922	1 580 424	186 498
Total Engagements reçus		1 879 657	1 676 308	203 349

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
I- Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	64 201	64 606	-405
PR 2-Commissions	5.2	14 341	9 180	5 161
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		57	-	57
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement	5.3	3 001	3 096	-95
Total Produits d'exploitation bancaire		81 600	76 882	4 718
II- Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.4	-4 387	-4 828	441
CH 2-Commissions encourues		-363	-613	250
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-4 750	-5 441	691
Produit net Bancaire = (I-II)		76 850	71 441	5 409
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.5	-3 745	-2 633	-1 112
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.6	-24	-8	-16
PR 7- Autres produits d'exploitation	5.7	832	723	109
CH 6- Frais de personnel	5.8	-35 737	-33 620	-2 117
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.9	-15 110	-13 613	-1 497
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-2 766	-2 510	-256
Résultat d'exploitation		20 300	19 780	520
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.10	112	2	110
CH 11- Impôt sur les bénéfices	5.11	-8 970	-9 353	383
Résultat des activités ordinaires		11 442	10 429	1 013
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.12	-897	-935	38
Résultat Net de la période		10 545	9 494	1 051
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modifications comptables		10 545	9 494	1 051

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2025

(Unité : en KDT)

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	81 200	75 720	5 480
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-823	-956	133
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-156 145	-83 654	-72 491
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	12 926	8 445	4 481
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-34 466	-31 463	-3 003
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	43 282	29 944	13 338
Impôt sur les bénéfices	-10 773	-9 963	-810
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-64 799	-11 927	-52 872
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-1 677	-	-1 677
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-2 816	-1 642	-1 174
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-4 493	-1 642	-2 851
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-3 926	-6 808	2 882
Augmentation / diminution ressources spéciales	53 660	77 561	-23 901
Dividendes versées	-6 000	-	-6 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	43 734	70 753	-27 019
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-25 558	57 184	-82 742
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	349 454	292 270	57 184
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	323 896	349 454	-25 558

**LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31/12/2025**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997 en tant que banque universelle, a la particularité de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit :

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
<u>Publics</u>	<u>4 156 963</u>	<u>10</u>	<u>41 569 630</u>	<u>69,28%</u>
Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
Personnes Morales Publiques	606 030	10	6 060 300	10,10%
- CNSS	176 396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- OMMP	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	5 930	10	59 300	0,10%
<u>Privés</u>	<u>1 843 037</u>	<u>10</u>	<u>18 430 370</u>	<u>30,72%</u>
Personnes Morales	631 443	10	6 314 430	10,53%
Personnes Physiques	1 211 594	10	12 115 940	20,19%
Total	6 000 000	10	60 000 000	100,00%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification des clients

La classification des clients est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classés sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que ces taux sont appliqués au risque encouru par client sur ses engagements émargés sur fonds propres et assimilés de la BTS.

Ce risque encouru est égal à la différence entre l'encours global des engagements de chaque client concerné après déduction :

- de la partie couverte par la garantie de FNG dans la limite de 90% dudit encours
- des agios et intérêts réservés.

La déduction de partie couverte par le FNG n'est pas prise en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2025, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17/12/1991.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements à risque classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période de 7 ans (2018-2025 hors 2020).
- Les taux de migration historiques de chaque groupe sont majorés par des taux pour chaque secteur tels que fixés par la circulaire aux banques n°2025-01.
- L'application des taux de provisionnements proposés par la circulaire aux banques n°2025-01.

Les provisions collectives "PCgi" à constituer résultent alors de la multiplication des engagements à risque (nets de la couverture FNG et hors gestion pour compte) de la classe 0 et de la classe 1 du groupe en question, par les trois paramètres : le Taux de Migration moyen du groupe "TMgi" et le Taux de Provision moyen spécifique au groupe "TPgi".

$$PCgi = Engagements \text{ « gi » (0 et 1)} \times TMgi \times TPgi$$

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2025. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Ladite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Emprunts et Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK
- FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID
- ONA FDR-COVID 19
- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.
- Office de céréales

C2- Emprunts extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- CPG

- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatée lors du déblocage du crédit.

Faits marquants durant l'année 2025 :**▪ Décision de distribution de Dividende aux actionnaires par l'AGO :**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 Avril 2025 a décidé pour la première fois de distribuer des dividendes aux actionnaires de la Banque au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 1 dinar par action soit 6 000 KDT.

▪ Les nouvelles dispositions réglementaires qui ont impacté les résultats de banque fin Décembre 2025 :**○ Augmentation de l'Impôt sur les sociétés pour les Banques**

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi de finances pour l'année 2025, le taux de l'IS a été augmenté de 5% pour passer de 35% à 40% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés au 31 Décembre 2025 pour les banques, les établissements financiers et les entreprises d'assurance et de réassurance.

○ Contribution sociale solidaire

Conformément aux dispositions de l'article 87 de la loi de finances pour l'année 2026, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire pour contribuer au renforcement des ressources de financement des caisses sociales d'un montant de 897 KDT. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés au 31 Décembre 2025.

○ Contribution au renforcement des ressources de financement des caisses sociales

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi de finances pour l'année 2026, la BTS a constaté une contribution au renforcement des ressources de financement des caisses sociales d'un montant de 897 KDT. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés exigibles au 31 décembre 2025.

○ Contribution au profit du fonds national de réforme de l'éducation

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi de finances pour l'année 2024, la BTS a constaté une provision d'un montant de 56 KDT relative à la contribution au profit du fonds national de réforme de l'éducation. Cette contribution correspond à 0,25% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés exigibles au 31 Décembre 2025.

○ Circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29/01/2025 relative à la provision collective

La circulaire de la BCT n° 2025-01 a révisé à la hausse les taux moyens de migration pour le calcul de la provision collective. Cette provision a pour objectif de couvrir les risques latents sur les engagements courants.

○ Nouvelles dispositions de l'article 412 ter (nouveau) du code de commerce modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024

Estimation de l'impact financier de la réduction des taux d'intérêts fixes des crédits telle que prévue par les dispositions de l'article 412 ter (nouveau) du code de commerce modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024 introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques :

A fin Juin 2025, nous n'avons pas fait l'objet de demandes de réduction de taux.

Pour les exercices futurs, le volume global des crédits éligibles pouvant, le cas échéant, faire l'objet de demandes de réduction de taux et l'estimation de leur impact éventuel sur la rentabilité future de la banque sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des états financiers se présente comme suit :

(Montant exprimé en KDT)

Catégorie client	Nombre	Montant de l'encours des crédits	Estimation des montants de la réduction des taux d'intérêts
Personnel de la banque	100	5 717	1 049
Particulier	4	178	44
TOTAL	104	5 895	1 093

○ **Nouvelles dispositions de l'article 70 de la loi de Finance 2026 : Mesure pour la régularisation des impayés des clients de la BTS BANK**

L'art 70 de la loi de finance 2026 stipule que les clients de la BTS BANK dont les impayés sont supérieurs à 10 ans à la fin de l'année 2025 bénéficie :

- 1- D'un rééchelonnement du crédit en principal et des intérêts sur une durée de 7 ans dont 6 mois de grâce au maximum avec le même taux d'intérêt initial à condition de payer une avance de 10% des impayés.
- 2- D'un abattement de **50% des intérêts de retards** à fin 2025.

▪ **Les principaux programmes de financement pour l'année de 2025 se présentent comme suit :**

○ **Programme Auto-entrepreneur :**

La BTS a signé une convention de de financement avec le Ministère des Finances et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en date du 23 Avril 2025, en application de l'article 67 de la loi n°48 de l'année 2024 une ligne budgétaire avec une enveloppe de **10 millions de dinars** a été créée pour le financement des petits entrepreneurs qui exercent en leurs noms propres. Et les conditions de financements de ce programme sont comme suit :

- Montant maximum pour un seul crédit 15 milles dinars.
- Durée maximum du crédit : 7 ans
- Délai de grâce maximal 2 ans
- Taux d'intérêt annuel : 5%
- Taux d'intérêt de retard : 4%

○ **Programme de valorisation des périmètres irrigués à travers le développement des chaines de valeur (PVPI-DCV) :**

Cette convention de collaboration entre la BTS, la direction générale du génie rural et de l'exploitation des eaux (**DGGREE**), l'agence de promotion des investissements agricoles (**APIA**) et l'agence de la coopération internationale allemande (**GIZ**) a été signe le 26 Mars 2025 a pour objectifs d'accompagner les jeunes Agripreneurs pour réussir leurs installations et l'amorçage de leurs projets dans les trois gouvernorats concernés : Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine.

Le **PVPI-DCV** cofinancé par la BAD a réservé un montant de **4 millions de dinars**. Pour le financement des dotations **sans intérêt** remboursables au profit des jeunes entrepreneurs bénéficiaires de ce programme comme suit :

*Financement avec crédits BTS : 7 ans avec 2 années de grâce.

*Financement des projets sans crédits BTS : 10 ans (durée maximale) avec 2 ans de grâce (durée maximale)

○ **Programme FIDAA :**

La BTS a signé une convention de financement avec le Ministère des Finances, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'Entreprise FIDAA en date du 23 Avril 2025 pour la création de nouvelles opportunités d'emplois pour les victimes militaires suite aux attentats terroristes. En application de la loi n°1 de l'année 2025 du 9 janvier 2025 une ligne budgétaire d'une enveloppe de **2 million de dinars** a été mise à la disposition de la BTS pour l'octroi de crédit sans intérêt et sans autofinancement avec un délai de remboursement de 8 ans et une période de grâce de 2 ans et avec un taux d'intérêts de retard de 4%.

○ **Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à l'autonomisation de la population par la création d'emplois (CAP EMPLOIS) :**

La BTS a signé une convention de financement avec le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle en date de 04 juin 2025. En application de la loi n°2025-3 du 04 février 2025 portant approbation de l'accord de prêt conclu le 10 septembre 2024 entre la République Tunisienne et la Banque Africaine de Développement pour la contribution au financement du programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à l'autonomisation de la population par la création d'Emploi (CAP EMPLOIS). Ce programme s'adresse particulièrement aux jeunes et aux femmes de nationalité tunisienne, inscrits auprès des services de l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant ANETI, et qui remplissent les conditions d'éligibilité aux prêts de la BTS Bank.

Le projet prévoit la mise en œuvre de l'équivalent d'un montant total de **50 millions d'Euro** du fonds (CAP-EMPLOIS), objet de la présente convention.

Le prêt d'honneur (CAP Emplois) est accordé selon les conditions de financement suivantes :

***Pour les projets d'investissement :**

- Taux d'intérêt : 0%
- Taux de retard : 4%
- Durée maximale de remboursement : 12 ans
- Délais de grâce maximale : 7 ans

***Pour les crédits de gestion :**

- Taux d'intérêt : 0%
- Taux de retard : 4%
- Durée maximale de remboursement : 5 ans

- Délais de grâce maximale : 3 ans

○ **Programme pour les personnes handicapées :**

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi n°48 de l'année 2024 qui concerne la loi de finances de l'année 2025, et dans le cadre du programme national économique et social de l'Etat a créer des opportunités d'emplois pour les personnes handicapées, une convention de financement a été signée entre la BTS, le Ministère de l'Emploi et de La formation professionnelle et le Ministère des Finances en date du 23 Avril 2025 pour la mise en œuvre d'une ligne budgétaire avec une enveloppe de **5 millions de dinars**.

Cette ligne de financement a été mise à la disposition de la BTS pour l'octroi de crédit sans intérêts et sans autofinancement pour les personnes handicapées. Et les conditions de financements de ce programme sont comme suit :

- Montant maximum pour un seul crédit 10 milles dinars.
- Durée maximum du crédit : 8 ans
- Délai de grâce maximal 2 ans
- Taux d'intérêt de retard : 4%

○ **Avenant au Programme (PAFIP):**

Vu la convention de partenariat signée le 21 novembre 2023 entre la BTS Bank et le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle visant à appuyer et à soutenir les microentreprises en difficulté à travers un programme d'appui au financement par des crédits. Ce programme est financé par l'AFD avec une enveloppe totale de **26,3 millions de dinars** et mis à la disposition de la BTS Bank pour l'octroi de prêts à des conditions préférentielles

Tenant en compte les constats et les résultats enregistrés suite à la clôture de la première édition du programme et conscient de la nécessité d'affiner le ciblage et de réajuster l'intervention du programme afin de mieux répondre aux besoins évolutifs des microentreprises.

Les demandes retenues pour financement seront traitées comme suit :

*La BTS procédera, en premier lieu à la consolidation des crédits initiaux de la population cible selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : Taux appliqué par la BTS à la date de la consolidation.
- Durée de remboursement : 7ans
- Délais de grâce : 3 mois
- Paiement des intérêts de retard par le client.

*Le financement des crédits d'investissement se fera selon les conditions suivantes :

- Plafond de crédit : **50.000DT**.
- Apport propre : aucun apport propre n'est exigé.
- Taux d'intérêt : **5%**.
- Durée maximale de remboursement : **7 ans**.
- Délais de Grâce : **12 mois**.

*Le financement des crédits de fonctionnement se fera selon les conditions suivantes :

- Plafond de crédit : **30.000DT**
- Apport propre : aucun apport propre n'est exigé.
- Taux d'intérêt : **5%**.
- Durée maximale de remboursement : **5 ans**.
- Délais de Grâce : **06 mois**.

○ **Programme d'appui au financement des projets au profit des catégories vulnérables et à revenu limité**

Conformément à l'article 19 de la loi de finance 2024, une ligne budgétaire d'une enveloppe de 20 millions de dinars a été mise à la disposition de la BTS Bank pour l'octroi de crédit à caractère social avec les conditions préférentielles (crédit plafonné à 10 milles dinars, sans intérêt, remboursables sur une durée maximale de six années dont une année de grâce) destiné aux clients à faible revenu. Ce fonds est géré dans le cadre d'une convention signé le 23/04/2025 avec le Ministère des Finances, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la BTS Bank.

○ **Programme de financement des entreprises Communautaires (الشركات الأهلية)**

En application de l'article 19 de la loi de finance 2023, une ligne budgétaire avec une enveloppe de 20 millions de dinars a été créée pour le financement des entreprises Communautaires. Une note d'organisation a été signée entre la BTS BANK et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle le 22/05/2024 fixant de nouvelles conditions de financement :

- Crédit plafonné à 300 milles dinars
- Durée Maximum du crédit : 10 ans
- Délai de grâce maximal 2 ans
- Taux d'intérêt annuel : 5%

La banque a mis en place le 29/02/2024 un bureau dédié aux entreprises Communautaires pour l'accompagnement de ces entreprises dans le processus de la constitution juridique et le financement.

NOTE N°3 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) ET AU MECANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIERES (MACF)

En 2025, BTS Bank a consolidé son positionnement en tant qu'acteur bancaire responsable, engagé dans le développement social, économique et technologique. À travers un ensemble d'initiatives orientées vers les domaines environnementaux, sociales et de Gouvernance.

Dans ce cadre la BTS-Bank accorde une importance à ces aspects par l'intégration de la RSE au sien de son nouvel organigramme de 2023, conformément à sa stratégie de développement pour la période (2021-2025) et en dotant la banque d'un comité spécial dédiés aux actions RSE.

Dans ce cadre la BTS Bank a enregistré de bonnes performances sur les trois piliers ESG suivants :

1. LE PILIER SOCIAL (S) : L'INCLUSION COMME MOTEUR DE CROISSANCE

La BTS Bank s'impose comme banque leader de l'impact social en Tunisie par son apport en relation avec les facteurs suivants :

- Inclusion financière : financement en 2025 de plus de 58 mille crédits au profit des TPE et des microcrédits avec une enveloppe d'investissement de plus de 490 Millions de Dinars (MDT)
- Impact sur l'emploi : Création en 2025 de 27 mille nouveaux postes d'emploi attendus résultant des financements accordés
- Intégration des régions défavorisées : 56% des bénéficiaires de financement sont issus des régions prioritaires (14 gouvernorats)
- La part de la femme des financements accordés s'élève à 32%
- Réalisations de plusieurs programmes sociaux :
 - o Octroi de financement pour 2031 promoteurs issus de familles vulnérables avec une enveloppe de 19,5 MDT
 - o Octroi de financement pour 521 promoteurs handicapés avec une enveloppe de 4,8 MDT
 - o Octroi de financement au profit 29 victimes d'actes de terrorisme parmi les militaires, les agents des forces de sécurité intérieure et des douanes ainsi que les ayants droit des martyrs de la révolution et ses blessés relatif à l'établissement « Fidaa » avec une enveloppe d'environ 2 MDT
- Financement de la petite agriculture familiale avec une part de 25% des financements accordés en 2025
- Financement de entreprises issues de l'économie sociale et solidaire par le financement de 80 entreprises communautaires en 2025 avec une enveloppe de 22,1 MDT
- Financement des associations de microcrédit avec une enveloppe de 109 MDT en 2025,
- Financement des activités dans le domaine de la RSE avec une enveloppe de 107 KDT notamment au profits 2 000 familles à l'occasion de la rentrée scolaire ainsi qu'aux enfants de la Lune.

2. LE PILIER GOUVERNANCE (G) : TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE OPÉRATIONNELLE

La BTS Bank a renforcé son mode de gouvernance par la mise en place des aspects suivants :

- Un Conseil d'Administration (CA) composé par :
 - o Deux membres indépendants qui président le comité d'audit et le comité des risques
 - o Un membre représentant les actionnaires minoritaires
 - o Des membres représentant les participations publiques (l'Etat) désignés suite appels à candidatures
 - o La séparation des fonctions de la présidence du CA et de la Direction Générale
- Comitologie :
 - o Comités émanant du CA : Comité d'audit, Comité des risques, Comité de nomination et rémunération, Comité de rémunération du président du CA et du Directeur Général, Comité du suivi de la mise en œuvre de la stratégie et de contrat programme (2021-2025) et une Commission interne des marchés.

- Commissions internes (opérationnelles) relevant de la Direction Générale : Comité de direction, Comité interne des crédits, Comité interne des financements islamiques, Commission RSE, Comité de trésorerie, Commission de suivi du recouvrement et du contentieux, Commission interne de contrôle de cohérence (3CI), Commission de la formation, Commission de communication et du sponsoring, Commission d'achats, Secrétariat permanent à la commission interne des marchés (SPCIM), Commission d'investissement, Commission de la sécurité du système d'information et une Commission des entreprises communautaires.
- Dispose d'un code de gouvernance et d'un code d'éthique
- Dispose de charte pour tous les comités issus du CA
- Doté d'un Nouvel organigramme approuvé par le CA en 2023
- Dispose d'une stratégie de développement et d'un contrat programme pour la période (2021-2025)
- Dispose de plusieurs politiques et manuels des procédures couvrant la majorité des activités de la banque :
 - Politique d'alerte
 - Politique de gestion des conflits d'intérêt
 - Manuel des procédures de crédit
 - Manuel des procédures de recouvrement et du contentieux
 - Manuel des achats
 - Manuel de recrutement
- Dispose d'un plan de continuité d'activité (PCA)
- Dispose de service de médiation bancaire

3. LE PILIER ENVIRONNEMENTAL : VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET DIGITALE

La banque intègre la durabilité environnementale via son activité de financement des TPE et des microcrédits :

- 58 071 crédits accordés en 2025 avec une enveloppe de crédit de l'ordre de 393 MDT
- Le financement des activités d'agriculture biologique ainsi que les cultures maraîchères utilisant les dispositifs d'économie de l'eau ou les nouvelles sources d'énergie (solaire ou photovoltaïque)
- Le financement des TPEs dans le cadre de cluster ou de filières économiques de production (704 projets en 2025 avec une enveloppe d'investissement avoisinant 30 MDT)
- Contribution à la sécurité alimentaire par le financement des compagnes agricoles (céréaliculture, olive, dattes, etc...) : environ 3500 crédits en 2025 avec une enveloppe dépassant 51,5 MDT

La banque a mis en place une feuille de route digitale pour se rapprocher de ses clients et leur offrir des services de qualité.

La BTS poursuivra le renforcement progressif de ses dispositifs de suivi et de Reporting relatifs aux facteurs ESG conformément aux évolutions réglementaires et aux pratiques du marché.

Compte tenu de la nature de ses activités et des secteurs financés la BTS n'est pas exposée au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) et par ailleurs aucune incidence financière significative liée à ce mécanisme n'a été identifiée à la date de clôture.

NOTE N°4 : RETRAITEMENT DES INFORMATIONS A DES FINS DE COMPARABILITE

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2024 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité de la façon suivante :

Rubrique	Nature de traitement	Montant avant retraitement 2024	Retraitement	Montant après Retraitement 2024
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	Reclassement en 2025 de la créance envers la BNA au titre de convention de parrainage de l'activité VISA sur nos DAB par les cartes internationales de l'AC7 à l'AC2	275 974	1 705	277 679
AC7 - Autres actifs	Reclassement en 2025 de la créance envers la BNA au titre de convention de parrainage de l'activité VISA sur nos DAB par les cartes internationales de l'AC7 à l'AC2	42 972	-1 705	41 267

NOTE N°5 : BILAN ACTIF**3-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **91 490 KDT** contre **76 236 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Caisse	3 226	2 802	424
Comptes Courants Postaux	1 108	160	948
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	10 287	768	9 519
Comptes chez la Trésorerie Générale de Tunisie TGT	76 869	32 506	44 363
Facilités des dépôts 24H à la Banque Centrale de Tunisie	-	40 000	-40 000
TOTAL	91 490	76 236	15 254

3-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **234 406 KDT** contre **277 679 KDT** au 31 Décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires (*)	4 628	1 764	2 864
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	229 000	275 000	-46 000
Créances rattachées	778	915	-137
TOTAL (*)	234 406	277 679	-43 273

(*) Les montants relatifs au 31/12/2024 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

3-2-1. La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois	] 3mois-6mois]	] 6mois - 1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	4 628	-	-	-	4 628
Prêts aux établissements Financiers	229 000	-	-	-	229 000
Créances rattachées	778	-	-	-	778
TOTAL	234 406	-	-	-	234 406

3-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **1 720 348 KDT** contre un solde de **1 555 486 KDT** au 31 Décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Échéances non échues		1 082 094	969 070	113 024
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	41 408	34 787	6 621
Crédits sur ressources spéciales	(2)	1 040 686	934 283	106 403
Échéances impayées sur ressources ordinaires		28 226	28 989	-763
Crédits impayés en Principal	(3)	25 423	26 014	-591
Intérêts impayés	(4)	2 803	2 975	-172
Échéances impayées sur ressources spéciales		134 817	134 539	278
Crédits impayés en Principal	(5)	121 037	120 090	947
Intérêts impayés	(6)	13 780	14 449	-669
Comptes débiteurs	(7)	5 158	4 627	531
Créances contentieuses		608 907	546 590	62 317
Comptes débiteurs contentieux		2 178	1 871	307
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	(8)	139 172	133 932	5 240
Créances contentieuses sur ressources spéciales	(9)	467 557	410 787	56 770
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		5 318	3 961	1 357
Intérêts échus	(10)	1 126	917	209
Profits échus		157	178	-21
Intérêts courus non échus		3 553	2 414	1 139
Profits courus non échus		482	452	30
Couvertures comptables		-144 172	-132 290	-11 882
Agios réservés	(11)	-76 628	-69 753	-6 875
Provisions sur crédits	(12)	-64 205	-59 831	-4 374
Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	(13)	-3 339	-2 706	-633
TOTAL NET		1 720 348	1 555 486	164 862

3-3-1. Crédits sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre un montant de **41 408 KDT** au 31 Décembre 2025 contre un montant de **34 787 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Crédits sur fonds propres	28 424	26 508	1 916
Crédits Consolidés sur ressources ordinaires	12 984	8 279	4 705
TOTAL	41 408	34 787	6 621

3-3-2. Crédits sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre un montant de **1 040 686 KDT** au 31 Décembre 2025 contre un montant de **934 283 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	370 663	330 954	39 709
Financement Gestion pour Compte	(b)	670 023	603 329	66 694
TOTAL		1 040 686	934 283	106 403

a-Financement sur Emprunt :

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Crédits sur la ligne FNE		226 182	206 321	19 861
Crédits sur la ligne art11 LF2017		76 267	56 318	19 949
Crédits FADES2		2 267	6 775	-4 508
Crédits sur la ligne BID	(i)	65 947	61 540	4 407
TOTAL		370 663	330 954	39 709

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Financement MOURABHA	16 093	16 620	-527
Profits MOURABHA constatés d'avance	-3 156	-3 157	1
Financement IJARA	53 010	48 077	4 933
TOTAL	65 947	61 540	4 407

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte :

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Lignes de crédits servies aux Associations de MC		305 704	272 223	33 481
Dotation FONAPRAM		112 180	113 847	-1 667
Crédits INTILAK		99 792	101 258	-1 466
Crédits FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID 19		4 810	17 507	-12 697
Crédits ONA		21 601	20 987	614
Crédits Programme Ministère de la Femme		18 550	21 403	-2 853
Crédits consolidés	(ii)	11 240	13 007	-1 767
Crédits Familles Vulnérables		27 785	19 082	8 703
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)		2 440	3 920	- 1 480
Crédits Programme BTP		2 396	3 362	-966
Crédits Programme STARTUP EDUCATION		1 293	1 478	-185
Crédits ESS Finance LF 2022		2 301	1 865	436
Crédits Entreprises Communautaires		10 756	3 920	6 836
Crédits Programme STARTUP COMMUNE		610	765	-155
Crédits Programme CPG		673	1 004	-331
Crédits ETAP		336	679	-343
Crédits Programme GREEN START UP		291	336	-45
Crédits compétition Machrouek		371	474	-103
Dotation FOSDAP		57	106	-49
Dotation Agripreneur		289	28	261

Crédits AF-BG-TUNISIA LTD		-	4	-4
Crédits Programme PAUSAT		1 694	2 567	-873
Crédits Programme PADIDFIC		781	3 507	-2 726
Crédits Programme PAFIP		11 529	-	11 529
Crédits Programme MOURABHA PDAI SFAX		367	-	367
Profits MOURABHA PDAI SFAX constatés d'avance		-61	-	-61
Crédits Programme CAP-EMPLOI INVESTISSEMENT		27 790	-	27 790
Crédits Personnes Handicapées		2 625	-	2 625
Crédits AUTOENTREPRENEUR		1 690	-	1 690
Crédits Fondation FIDAA		133	-	133
TOTAL		670 023	603 329	66 694

(ii) Cette rubrique enregistre le montant des crédits consolidés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Crédits consolidés BTP	4 626	5 235	-609
Crédits consolidés GREEN STARTUP	574	641	-67
Crédits consolidés STARTUP EDUCATION	4 937	6 043	-1 106
Crédits consolidés STARTUP COMMUNE	1 103	1 082	21
Crédits consolidés ETAP Autofinancement	-	6	-6
TOTAL	11 240	13 007	-1 767

3-3-3. Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2025, a atteint **25 423 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Crédits sur fonds propres Impayés	23 603	24 506	-903
Crédits Consolidés sur fonds propres impayés	1 820	1 508	312
TOTAL	25 423	26 014	-591

3-3-4. Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts Impayés des crédits sur fonds propres	1 882	2 149	-267
Intérêts Impayés des crédits consolidés sur fonds propres	921	826	95
TOTAL	2 803	2 975	-172

3-3-5. Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2025, a atteint **121 037 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
a-Impayés sur Emprunt :	53 603	58 983	-5 380
Crédits sur la ligne FNE impayés	34 427	37 939	-3 512
Crédits FADES2 impayés	4 725	6 217	-1 492
Crédits BID impayés	455	485	-30
Financement MOURABAHA impayés	1 493	1 792	-299
Financement IJARA impayés	1 377	1 524	-147
Crédits Art11 LF2017 impayés	11 126	11 026	100
b-Impayés Gestion pour Compte :	67 434	61 107	6 327
Dotation FONAPRAM impayée	15 650	17 793	-2 143
Crédits FOSDAP impayés	59	77	-18
Crédits ONA impayés	24 341	23 345	996
Crédits BTP impayés	492	289	203
Crédits QFF impayés	20	24	-4
Crédits INTILAK impayés	4 700	3 843	857
Crédits ETAP impayés	320	282	38
Crédits BG impayés	-	3	-3
Dotations MAF impayés	6 866	5 884	982
Crédits STORM MPJ impayés	10	15	-5
Crédits PNUD impayés	8	8	-
Crédits GREEN START UP impayés	22	16	6
Crédits START UP éducation impayés	388	159	229
Crédits START UP COMMUNE impayés	225	273	-48
Crédits Fonds de Soutien TPE-COVID impayés	11 250	8 791	2 459
Crédits MPJ Prêt Participatif LFC 2015 impayés	367	178	189
Prêt Participatif CPG impayé	111	80	31
Crédits compétition Machrou3ek impayés	53	18	35
Crédits sur Programme Familles Vulnérables impayés	774	29	745
Crédits sur Programme ESS impayés	19	-	19
Crédits sur Programme Entreprises communautaires impayés	125	-	125

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Crédits Programme PAUSAT impayés	622	-	622
Crédits Programme PADIDFIC impayés	1 009	-	1 009
Crédits Programme PAFIP	3	-	3
TOTAL	121 037	120 090	947

3-3-6. Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
a-Intérêts impayés sur Emprunt :	<u>12 032</u>	<u>12 988</u>	<u>-956</u>
Intérêts impayés FNE	8 552	9 162	-610
Impayés sur frais BID	35	38	-3
Intérêts impayés FADES2	730	1 076	-346
Profits MOURABHA impayés	327	367	-40
Profits IJARA impayés	356	384	-28
Intérêts impayés art11 LF 2017	2 032	1 961	71
b-Intérêts impayés Gestion pour Compte :	<u>1 748</u>	<u>1 461</u>	<u>287</u>
Intérêts impayés sur Dotation MAF	23	18	5
Intérêts impayés ONA	1 380	1 363	17
Intérêts impayés FOSDAP	9	17	-8
Intérêts impayés BTP	80	17	63
Intérêts impayés GREEN START UP	2	1	1
Intérêts impayés START UP éducation	55	12	43
Intérêts impayés START UP COMMUNE	24	29	-5
Intérêts impayés sur crédits ESS	3	4	-1
Intérêts impayés sur crédits Entreprises communautaires	127	-	127
Intérêts impayés Programme PAUSAT	18	-	18
Intérêts impayés Programme PADIDFIC	25	-	25
Intérêts impayés Programme PAFIP	2	-	2
TOTAL	13 780	14 449	-669

3-3-7. Clients comptes débiteurs :

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Comptes Courants	1 936	1 523	413
Comptes Chèques	2 076	1 927	149
Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SURL)	1 146	1 177	-31
TOTAL	5 158	4 627	531

3-3-8. Créances contentieuses sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Créances contentieuses des crédits sur fonds propres	126 668	126 458	210
Créances contentieuses des crédits consolidés sur fonds propres	12 504	7 474	5 030
TOTAL	139 172	133 932	5 240

3-3-9. Créances contentieuses sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
a-Créances contentieuses sur Emprunt :	265 788	234 950	30 838
Créances contentieuses sur la ligne FNE	182 641	158 454	24 187
Créances contentieuses sur FADES2	34 356	34 002	354
Créances contentieuses sur BID	1 011	1 026	-15
Créances contentieuses sur Financement MOURABAHA	11 296	11 039	257
Créances contentieuses sur Financement IJARA	6 360	5 902	458
Créances contentieuses sur Crédits Art11 LF2017	30 124	24 527	5 597
b-Créances contentieuses Gestion pour Compte :	201 769	175 837	25 932
Créances contentieuses sur Dotation FONAPRAM	114 256	105 552	8 704
Créances contentieuses sur Crédits FOSDAP	1 285	1 309	-24
Créances contentieuses sur Crédits ONA	7 964	6 149	1 815
Créances contentieuses sur Crédits BTP	1 587	1 962	-375
Créances contentieuses sur Crédits QFF	920	953	-33
Créances contentieuses sur Crédits INTILAK	50 813	43 096	7 717
Créances contentieuses sur Crédits ETAP	1 962	1 971	-9
Créances contentieuses sur Crédits BG	71	73	-2
Créances contentieuses sur Dotation MAF	5 704	4 027	1 677
Créances contentieuses sur Crédits STORM MPJ	34	44	-10
Créances contentieuses sur Crédits PNUD	158	158	-

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Créances contentieuses sur Crédits START UP éducation	1 096	783	313
Créances contentieuses sur Crédits START UP Commune	149	148	1
Créances contentieuses sur Crédits Fonds de soutien TPE-COVID	4 551	2 774	1 777
Créances contentieuses sur Crédits GREEN START UP	50	49	1
Créances contentieuses sur Crédits PRET PARTICIPATIF LFC 2015	3 777	3 732	45
Créances contentieuses sur PRET PARTICIPATIF CPG	2 979	2 878	101
Créances contentieuses sur Dotation MPJ Entreprise solidaire	115	115	-
Créances contentieuses sur CMT Programme Familles Vulnérables	456	64	392
Créances contentieuses sur crédits ESS	75	-	75
Créances contentieuses sur crédits PAFIP	3 335	-	3 335
Créances contentieuses sur crédits CAP-EMPLOI	36	-	36
Créances contentieuses sur crédits Programme PAUSAT&PADIDFIC	386	-	386
Créances contentieuses sur crédits Programme Personnes Handicapées	10	-	10
TOTAL	467 557	410 787	56 770

3-3-10. Intérêts échus :

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2025. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	<u>85</u>	<u>48</u>	<u>37</u>
Intérêts échus des crédits sur fonds propres	3	2	1
Intérêts échus des crédits consolidés sur fonds propres	82	46	36
Intérêts échus sur ressources spéciales	<u>1 041</u>	<u>869</u>	<u>172</u>
Intérêts échus sur Dotation MAF	-	1	-1
Intérêts échus sur crédit FNE	713	645	68
Intérêts échus sur crédit FADES2	4	16	-12
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	248	153	95
Intérêts échus sur crédits ONA pour FDR	35	36	-1
Intérêts échus sur CMT MPJ programme BTP	8	7	1
Intérêts échus sur CMT MPJ green Start up	2	1	1
Intérêts échus sur CMT MPJ startup éducation	5	7	-2
Intérêts échus sur CMT MPJ startup commune	2	2	-
Intérêts échus sur crédits ESS LF 2022	1	1	-
Intérêts échus sur crédits Entreprises communautaires	23	-	23
TOTAL	1 126	917	209

3-3-11. Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2025. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	<u>23 139</u>	<u>21 088</u>	<u>2 051</u>
Agios réservés des crédits sur fonds propres	18 186	17 933	253
Agios réservés des crédits consolidés sur fonds propres	4 953	3 155	1 798
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	<u>53 489</u>	<u>48 665</u>	<u>4 824</u>
Agios réservés sur frais BID	129	133	-4
Agios réservés sur FNE	36 694	32 699	3 995
Agios réservés sur FADES2	6 456	6 617	-161
Agios réservés sur ART 11 LF 2017	6 664	5 740	924
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	2 232	2 184	48
Profits Réservés sur Financement IJARA	1 314	1 292	22
TOTAL	<u>76 628</u>	<u>69 753</u>	<u>6 875</u>

3-3-12. Provisions sur crédits :

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions sur ressources ordinaires		<u>22 513</u>	<u>21 074</u>	<u>1 439</u>
Provisions crédits sur fonds propres		3 441	3 193	248
Provisions crédits consolidés sur fonds propres		918	617	301
Provisions comptes débiteurs		1 556	1 652	-96
Provisions crédits contentieux	(a)	16 598	15 612	986
Provisions sur ressources spéciales (Emprunt)		<u>33 308</u>	<u>31 118</u>	<u>2 190</u>
Provisions crédits FNE		6 079	6 585	-506
Provisions crédits art11 LF2017		1 631	1 397	234
Provisions crédits BID		45	48	-3
Provisions crédits FADES2		507	759	-252
Provisions sur Financement MOURABHA & IJARA		617	679	-62
Provision crédits contentieux	(b)	24 429	21 650	2 779
Provisions Complémentaires sur crédits		<u>3 356</u>	<u>3 468</u>	<u>-112</u>
Provisions collectives		<u>4 905</u>	<u>4 033</u>	<u>872</u>
Provisions additionnelles	(c)	<u>123</u>	<u>138</u>	<u>-15</u>
TOTAL		<u>64 205</u>	<u>59 831</u>	<u>4 374</u>

(a) Provisions sur crédit contentieux sur ressources ordinaires

La provision sur crédit contentieux se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions crédits contentieux sur fonds propres	13 953	13 461	492
Provisions crédits contentieux consolidés sur fonds propres	969	578	391
Provisions comptes débiteurs contentieux	1 676	1 573	103
TOTAL	16 598	15 612	986

(b) Provisions sur crédit contentieux sur ressources spéciales (Emprunt)

La provision sur crédit contentieux se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions crédits contentieux FNE	16 825	14 693	2 132
Provisions crédit contentieux art11 LF2017	2 570	2 092	478
Provisions crédits contentieux BID	106	107	-1
Provisions crédits contentieux FADES2	2 870	2 856	14
Provisions sur Financement contentieux MOURABHA & IJARA	2 058	1 902	156
TOTAL	24 429	21 650	2 779

(c) Provisions additionnelles

La provision additionnelle se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions additionnelles contentieux	123	138	-15
TOTAL	123	138	-15

3-3-13. Intérêts à recevoir sur ressources spéciales (Gestion pour compte) :

Ce compte enregistre les intérêts à recevoir sur les fonds gérés pour le compte d'autrui. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts à recevoir sur ONA	1 914	1 796	118
Intérêts à recevoir sur FOSDAP	246	253	-7
Intérêts à recevoir sur BTP	76	66	10
Intérêts à recevoir sur GREEN START UP	5	3	2
Intérêts à recevoir sur START UP éducation	40	36	4
Intérêts à recevoir sur START UP commune	24	19	5
Intérêts à recevoir sur crédits consolidés	506	450	56
Intérêts à recevoir sur crédits ESS	47	26	21
Intérêts à recevoir sur crédits Entreprises Communautaires	235	41	194
Intérêts à recevoir sur crédits PAUSAT & PADIDFIC	60	16	44
Intérêts à recevoir sur crédits PAFIP	181	-	181

Intérêts à recevoir sur crédits MOURABHA PDAI SFAX	4	-	4
Intérêts à recevoir sur crédits Autoentrepreneur	1	-	1
TOTAL	3 339	2 706	633

3-4. Portefeuille-titres commercial :

Ce compte enregistre un montant de **1 677 KDT** au 31 Décembre 2025 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Placement des fonds relatifs au dividende gérés par BNA capitaux	1 620	-	1 620
Créances rattachées	57	-	57
TOTAL	1 677	-	1 677

3-5. Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **1 385 KDT** contre **46 412 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Titre de participation	1 385	1 409	-24
Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie	-	45 003	-45 003
TOTAL	1 385	46 412	-45 027

3-5-1 Titres de participation :

Désignation	Montant brut	Provision au 31/12/2025	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Société Tunisienne de Garantie	20	-	20	20
Société SIDCO	365	-239	126	140
Société SODIS SICAR	391	-305	86	105
SIBTEL	69	-	69	69
Société FRDCM	175	-175	-	-
Société SODINO	2 084	-1 000	1 084	1 075
TOTAL	3 104	-1 719	1 385	1 409

3-5-2. Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie (TGT) :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie	-	44 909	-44 909
Créances rattachées	-	94	-94
TOTAL	-	45 003	-45 003

3-6. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2025 à **9 370 KDT** contre **9 317 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Logiciel Informatique	3 549	2 504	1 045
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	82	315	-233
Matériel Informatique	8 375	7 856	519
Matériel de Transport	2 783	2 618	165
Mobilier et Matériel de Bureau	4 635	4 684	-49
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	9 507	8 363	1 144
Total immobilisations Brutes	36 004	33 413	2 591
Amortissements	-26 634	-24 096	-2 538
Total immobilisations nettes	9 370	9 317	53

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2025(en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2024	Acquisitions/ Reclassement	Cession/ Reclassement	Valeurs Brutes 31/12/2025	Taux %	Amort. cumulés 31/12/2024	Cession	Dotations 31/12/2025	Amort. cumulés 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles en cours	307 608	65 243	307 608	65 243	0%	-	-	-	-	65 243
Fonds de commerce	26 102	-	-	26 102	5%	21 699	-	1 305	23 004	3 098
software-logiciels	2 503 938	1 044 543	-	3 548 481	33%	2 350 353	-	401 613	2 751 966	796 515
Total Immobilisations incorporelles	2 837 648	1 109 786	307 608	3 639 826		2 372 052	-	402 918	2 774 970	864 856
Immobilisations corporelles en cours	7 327	17 028	7 327	17 028	0%	-	-	-	-	17 028
Mobilier de bureau	4 683 476	43 560	91 957	4 635 079	20%	3 513 309	91 414	412 779	3 834 674	800 405
Matériel de transport et de signalisation	2 617 498	291 900	126 159	2 783 239	20%	1 938 303	126 159	212 021	2 024 165	759 074
hardware-matériels et accessoires informatiques	7 856 430	518 291	-	8 374 721	33%	6 715 708	-	809 771	7 525 479	849 242
Aménagement Agencement et Installations	8 363 209	1 167 079	23 777	9 506 511	10%	4 689 917	9 746	647 425	5 327 596	4 178 915
Construction	5 607 840	-	-	5 607 840	5%	4 866 530	-	280 392	5 146 922	460 918
Terrains	1 439 399	-	-	1 439 399	0%	-	-	-	-	1 439 399
Total Immobilisations corporelles	30 575 179	2 037 858	249 220	32 363 817	-	21 723 767	227 319	2 362 388	23 858 836	8 504 981
Total Actif Immobilisé	33 412 827	3 147 644	556 828	36 003 643	-	24 095 819	227 319	2 765 306	26 633 806	9 369 837

3-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **43 200 KDT** contre **41 267 KDT** au 31 Décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Sièges, succursales et agences		193	243	-50
Comptes centraux et liaisons		193	243	-50
Comptes d'attente et de régularisation (*)		2 141	2 800	-659
Comptes d'attente et de régularisation (*)		1 184	1 361	-177
Valeur en compensation		295	417	-122
Compte Achat IJARA		662	1 022	-360
Créances sur le Personnel		6 297	5 207	1 090
Débiteurs divers		34 671	33 053	1 618
Créance sur l'Etat (**)		8 100	9 312	-1 212
Etat, impôts et taxes		9 454	7 912	1 542
Commissions de gestion à recevoir	(1)	17 117	15 829	1 288
Autres éléments actifs		18	18	-
Compte des stocks		18	18	-
Provision pour risque divers (***)		-120	-54	-66
TOTAL		43 200	41 267	1 933

(*) Les montants relatifs au 31/12/2024 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Il s'agit essentiellement des sommes à récupérer de l'Etat :

- 7 252 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

(***) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés.

3-7-1. Commissions de gestion à recevoir :

Cette rubrique enregistre le montant des Commissions de gestion à recevoir, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM	7 520	7 520	-
Commissions de gestion à recevoir ONA	5 325	5 325	-
Commissions de gestion à recevoir INTILAK	2 536	2 536	-
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP	80	101	-21
Commission de gestion à recevoir sur crédit Entreprises Communautaires	-	57	-57
Commission de gestion à recevoir sur Programme PAUSAT	-	123	-123
Commission de gestion à recevoir sur Programme PADIDFIC	-	167	-167
Commission de gestion à recevoir PRET D'HONNEUR CAP-EMPLOI	1 656	-	1 656
TOTAL	17 117	15 829	1 288

NOTE N°6 : BILAN PASSIF**4-1. Banque Centrale et CCP**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **1 872 KDT**, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Compte CCP exploitation	(1)	1 872	2 632	-760
TOTAL		1 872	2 632	-760

4-1-1. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 763	-
Compte CCP 3127-81	109	109	-
Compte CCP 84-85-02	-	760	-760
TOTAL	1 872	2 632	-760

4-2. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **76 593 KDT** contre un solde de **60 779 KDT** au 31 Décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Comptes Courants	55 379	42 573	12 806
Comptes Chèques	1 141	956	185
Comptes d'épargne	7 680	5 875	1 805
Autres sommes dues à la clientèle	<u>12 393</u>	<u>11 375</u>	<u>1 018</u>
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	8 360	8 575	-215
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	1 486	1 386	100
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	2 547	1 414	1 133
TOTAL	76 593	60 779	15 814

4-3. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **1 770 674 KDT** contre un solde de **1 717 013 KDT** au 31 Décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		1 769 411	1 715 622	53 789
Ressources d'Emprunt	(1)	643 363	657 450	-14 087
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	1 075 212	1 013 800	61 412
Ressources du Fonds National de Garantie		50 836	44 372	6 464
Dettes rattachées		1 263	1 391	-128
Total		1 770 674	1 717 013	53 661

4-3-1. Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	428 100	428 100	-
Emprunt FADES 2	85 245	91 631	-6 386
Ressources BID1	78	78	-
Fonds MOUDHARBA BID 2	42 907	49 364	-6 457
Programme LF 2017 ART 11	87 033	88 277	-1 244
TOTAL	643 363	657 450	-14 087

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Désignation	≤ 3 mois	]3mois-6mois]	]6mois-1an]	]1an-2an]	]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	7 310	-	11 310	18 142	58 648	547 953	643 363
Dettes rattachées	1 263	-	-	-	-	-	1 263
TOTAL	8 573	-	11 310	18 142	58 648	547 953	644 626

4-3-2. Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Micro crédit Dotation de L'Etat et FNE	231 737	234 461	-2 724
FONAPRAM	207 036	209 973	-2 937
Fonds INTILAK	183 689	144 039	39 650
Micro crédit LF 2017 ART 11	116 093	115 532	561
Ressources ONA-FR	63 441	59 524	3 917
Ressources FOSDAP	56 110	47 093	9 017
Subvention à recevoir FOSDAP	-52 592	-46 293	-6 299
Fonds soutien TPE COVID	25 024	33 921	-8 897
Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP)	25 448	26 334	-886
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	23 319	23 222	97
Micro crédit Ministère Agriculture	14 000	14 000	-

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Programme Startup Education	10 923	10 860	63
Ligne Entreprises Communautaires	9 711	9 930	-219
Ligne crédit ESS	10 000	9 957	43
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	7 916	8 000	-84
Programme startup Commune	7 129	7 104	25
Ressources ETAP	3 508	3 798	-290
Ligne Familles Vulnérables	35 900	19 340	16 560
Dotation Programme CPG	4 498	4 510	-12
Ligne Agri-preneur	3 983	3 998	-15
Fonds QFF	2 482	2 482	-
Fonds GREEN START UP	2 244	2 240	4
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	-
Micro crédit Ministère de la femme	1 595	1 595	-
Fonds MAF	49 326	46 395	2 931
Fonds British Gaz	1 539	1 539	-
Ligne MACHROU3EK	1 175	1 185	-10
Ressources PRD	1 100	1 100	-
Micro crédit ETAP	799	1 010	-211
Prêt Participatif Programme PNUD	583	583	-
Prog. Minist. de l'emploi et de la Formation Prof.	524	524	-
Micro crédit PDHL	444	444	-
Association caritative TUNITHON	213	213	-
Ressource STORM	137	137	-
Micro crédit OVERSEAS	184	184	-
Ligne don BIT Programme JEUNESS	5	485	-480
Fonds SEREPT	66	66	-
Micro crédit OMS	18	18	-
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	-
Programme PDAI SFAX	4 485	4 500	-15
Office des Céréales	7 696	7 938	-242
Programme Autoentrepreneur	4 949	-	4 949
Programme personnes handicapées	4 920	-	4 920
Programme Fondation FIDAA	1 996	-	1 996
TOTAL	1 075 212	1 013 800	61 412

4-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **119 320 KDT** contre un solde de **97 203 KDT** au 31 Décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	4 305	5 001	-696
Comptes régularisation et Crédoeurs Divers	(2)	115 015	92 202	22 813
TOTAL		119 320	97 203	22 117

4-4-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provision Suspens CCP	2 481	2 481	-
Provision Suspens bancaires	41	41	-
Provisions sur Engagement par Signature	43	68	-25
Provisions contentieux sur engagement par signature	78	64	14
Provisions sur engagement Hors Bilan	35	66	-31
Provisions pour risques divers	1 627	2 281	-654
TOTAL	4 305	5 001	-696

4-4-2. Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Créiteurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Sièges, succursales et agences (*)	<u>1 203</u>	<u>53</u>	<u>1 150</u>
Comptes liaisons et centraux	1 203	53	1 150
Comptes d'attente et de régularisation	<u>29 868</u>	<u>26 119</u>	<u>3 749</u>
Personnel, charges à payer	25 392	21 983	3 409
Comptes d'attente (**)	1 755	1 690	65
Comptes de régularisation	228	207	21
Valeur en compensation à régler	755	921	-166
Compte d'intérêt général (***)	1 738	1 318	420
Créiteurs divers	<u>83 944</u>	<u>66 030</u>	<u>17 914</u>
Dividendes à payer	1 620	-	1 620
Fournisseurs MPJ (3*)	62 346	46 940	15 406
Fournisseurs MOURABAHA	3 807	3 296	511
Fournisseurs IJARA	745	1 107	-362
Fournisseurs divers	1 065	499	566
Auxiliaire de Justice	1 085	754	331
Fonds National de Garantie à payer	351	294	57
Etat, impôts et taxes	12 921	13 136	-215
Assurances à payer	4	4	-
TOTAL	115 015	92 202	22 813

(*) Il s'agit essentiellement les chèques fournisseurs en attente de règlements.

(**) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifiés ainsi que les avances préliminaires de la TFP au titre de l'exercice 2024 et 2025.

(***) Il s'agit des pénalités de retard sur les produits de la finance Islamique revenant à des actions d'intérêt général selon les normes charaïques.

(3*) Il s'agit des montants bloqués sur les comptes clients pour le règlement des factures fournisseurs MPJ.

4-5. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **133 417 KDT** contre **128 770 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	-
Réserves	(1)	15 257	13 968	1 289
Résultats reportés		47 615	45 308	2 307
Résultat de l'exercice		10 545	9 494	1 051
TOTAL		133 417	128 770	4 647

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

Tableau d'évolution des capitaux propres au 31 Décembre 2025 après affectation du résultat de l'exercice 2024 :

Rubriques	Capital	Réserves légales	Autres Réserves	Fonds social	Distribution des dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant Affectation du Résultat 2024	60 000	6 000	-	7 968	-	45 308	9 494	128 770
Affectation Résultat de l'exercice 2024	-	-	787	400	6 000	2 307	-	9 494
Solde après Affectation du Résultat 2024 (1)	<u>60 000</u>	<u>6 000</u>	<u>787</u>	<u>8 368</u>	=	<u>47 615</u>	=	<u>122 770</u>
Intérêts recouvrés des prêts sur fonds social au 31/12/2025 (2)	=	=	=	<u>102</u>	=	=	=	<u>102</u>
Résultat de l'exercice au 31/12/2025 (3)	=	=	=	=	=	=	<u>10 545</u>	<u>10 545</u>
solde au 31/12/2025 (1)+(2)+(3)	<u>60 000</u>	<u>6 000</u>	<u>787</u>	<u>8 470</u>	=	<u>47 615</u>	<u>10 545</u>	<u>133 417</u>

4-5-1. Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Réserve Légale	6 000	6 000	-
Réserve pour fonds social (*)	8 470	7 968	502
Autres Réserves (**)	787	-	787
TOTAL	15 257	13 968	1 289

(**) Selon les dispositions de l'article 412 tiers de la loi 41-2024 et suite à la décision de l'AGO du 28/04/2025 la banque a affecté 8% des bénéfices de l'exercice comptable de l'année 2024 soit 787 KDT pour la création d'une ligne de financement de microcrédits honorifiques.

(*) Les réserves pour fonds social au 31 Décembre 2025 se détaillent comme suit :

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2024	<u>7 968</u>
-Trésorerie	4 092
- Prêts au personnel	3 876
2- Ressources de l'année 2025	<u>502</u>
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	102
3- Solde au 31/12/2025	<u>8 470</u>
- Trésorerie	4 930
- Prêts au personnel	3 540

NOTE N°7 : ETAT DE RESULTAT**5-1. Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **64 201 KDT** contre **64 606 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits des placements		22 992	27 127	-4 135
Intérêts sur crédits	(1)	33 512	30 070	3 442
Produits sur opérations MOURABHA		1 339	1 410	-71
Produits sur opérations IJARA		6 358	5 999	359
TOTAL		64 201	64 606	-405

5-1-1. Les Intérêts sur crédits :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts sur crédits (Ressources ordinaires)	<u>9 863</u>	<u>8 464</u>	<u>1 399</u>
Intérêts des crédits sur fonds propres	8 367	7 551	816
Intérêts des crédits Consolidés sur fonds propres	1 496	913	583
Intérêts sur crédits (Ressources d'Emprunt)	<u>23 649</u>	<u>21 606</u>	<u>2 043</u>
Intérêts sur crédits FNE	18 392	16 440	1 952
Intérêts sur crédits FADES2	635	1 153	-518
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	4 618	4 007	611
Récupération frais sur crédit BID	4	6	-2
Total	33 512	30 070	3 442

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Commissions sur compte	(1)	2 967	2 207	760
Commissions sur Aval et Caution		69	71	-2
Commissions d'études		3 674	2 811	863
Commissions sur opérations MOURABHA		118	106	12
Commissions sur opérations IJARA		110	110	-
Commissions de gestion	(2)	7 403	3 875	3 528
Total		14 341	9 180	5 161

5-2-1. Les commissions sur compte se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Commissions tenue de compte	1 245	882	363
Commissions sur Chèques, effets, virements	409	312	97
Commissions sur opérations Monétiques	1 099	822	277
Commissions sur mains levées	214	191	23
TOTAL	2 967	2 207	760

5-2-2. Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Commissions de gestion lignes Micro Crédit	1 132	785	347
Commissions de gestion ART 11 Micro Crédit	720	-	720
Commissions de gestion FONAPRAM	443	498	-55
Commissions de gestion ONA	630	528	102
Commissions de gestion Programme Ministère de la Femme	268	372	-104
Commissions de gestion Fonds de Soutien TPE-COVID 19	362	369	-7
Commissions de gestion INTILAK	329	315	14
Commissions gestion Programme Familles Vulnérables	331	350	-19
Commissions de gestion BTP	110	135	-25
Commissions de gestion STAT UP Commune	16	11	5
Commission de gestion Programme ESS	43	44	-1
Commissions de gestion STAT UP Education	66	58	8
Commissions de gestion GREEN STAT UP	17	13	4
Commission de gestion sur Crédit Entreprises Communautaires	192	98	94
Commissions de gestion ETAP	13	14	-1
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	74	30	44
Commissions de gestion CPG	10	6	4
Commissions de gestion FOSDAP	3	4	-1
Commissions de gestion PNUD	-	1	-1
Commission de gestion sur Dotation Agri preneur	13	1	12
Commission de gestion sur Programme PAUSAT	156	103	53
Commission de gestion sur Programme PADIDFIC	174	140	34
Commission de gestion sur Programme PAFIP	745	-	745
Commission de gestion sur Programme PDAI Sfax	12	-	12
Commission de gestion sur PRET D'HONNEUR CAP-EMPLOI	1 392	-	1 392
Commission de gestion sur DON BIT Programme JEUNESS	39	-	39
Commission de gestion sur Programme Personnes Handicapées	67	-	67
Commission de gestion sur Programme AUTOENTREPRENEUR	43	-	43
Commission de gestion sur Programme Fondation FIDAA	3	-	3
TOTAL	7 403	3 875	3 528

5-3. Revenus du portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts sur participation à la trésorerie générale Tunisie	2 974	3 068	-94
Produits sur titres de participations	27	28	-1
TOTAL	3 001	3 096	-95

5-4. Intérêts et charges assimilées :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	2 637	2 999	-362
Intérêts sur emprunt BID	1 289	1 486	-197
Intérêts Crédateurs	437	324	113
Autres intérêts	24	19	5
TOTAL	4 387	4 828	-441

5-5. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passifs :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	<u>10 424</u>	<u>8 298</u>	<u>2 126</u>
Dotation aux provisions sur Créances douteuses	4 142	3 406	736
Dotation aux provisions sur Financement Islamique	282	319	-37
Dotation aux provisions sur Créances contentieuses	4 732	3 918	814
Dotation aux provisions sur Créances contentieuses (Financement Islamique)	396	415	-19
Dotation aux provisions additionnelles	-	7	-7
Dotation aux provisions collectives	872	233	639
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	<u>-6 050</u>	<u>-5 393</u>	<u>-657</u>
Reprise sur provisions Créances douteuses	-4 215	-3 731	-484
Reprise sur provisions sur Financement Islamique	-345	-310	-35
Reprise sur provisions sur Créances contentieuses	-1 235	-1 178	-57
Reprise sur provisions sur Créances contentieuses (Financement Islamique)	-239	-174	-65
Reprise sur provisions additionnelles	-16	-	-16
Dotations nettes aux provisions pour passifs	<u>-629</u>	<u>-272</u>	<u>-357</u>
Dotation aux provisions pour risques	638	134	504
Reprise sur provisions pour risques	-1 267	-406	-861
TOTAL	3 745	2 633	1 112

5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODIS-SICA	19	12	7
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODINO-SI	-9	-8	-1
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SIDCO	14	4	10
TOTAL	24	8	16

5-7. Autres produits d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **832 KDT** contre un solde de **723 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Récupération frais de Justice	696	496	200
Restitution Taxe Formation Professionnelle	52	-	52
Commissions sur Chèque	18	55	-37
Autres produits divers d'exploitation	66	172	-106
TOTAL	832	723	109

5-8. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **35 737 KDT** contre un solde de **33 620 KDT** au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Salaires, primes et appointements	28 329	24 936	3 393
Charges Sociales	5 501	5 176	325
Assurances Groupe	1 909	2 092	-183
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	-	1 328	-1 328
Reprise aux provisions Congés payés et départ à la retraite	-104	-	-104
Autres frais	102	88	14
TOTAL	35 737	33 620	2 117

5-9. Charges générales d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **15 110 KDT** contre un solde de **13 613 KDT** 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Entretien et réparation		2 371	2 069	302
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux		3 967	3 102	865
Honoraires et autres services		914	1 046	-132
Primes d'assurance		269	266	3
Publicité et relations publiques		527	617	-90
Intervention Amicale BTS		1 460	1 298	162
Loyers		1 070	1 138	-68
Fournitures		271	327	-56
Fournitures non stockées		1 321	1 176	145
Nettoyages et gardiennage		174	204	-30
Impôts et taxes		1 077	1 038	39
Contribution Sociale Solidaire	(1)	897	935	-38
Dons et subvention		111	7	104
Voyages et déplacements		31	5	26
Frais de formation		337	177	160
Jeton de présence		278	134	144
Frais postaux		35	48	-13
Autres		-	26	-26
TOTAL		15 110	13 613	1 497

5-9-1 Contribution Sociale Solidaire :

La Taxes Contribution Sociale Solidaire se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Bénéfice imposable	22 425	23 383
Taux	4%	4%
Taxe Contribution Sociale de Solidarité (**)	897	935

(**) Conformément aux dispositions de l'article 87 de la loi de finances pour l'année 2026, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire pour contribuer au renforcement des ressources de financement des caisses sociales. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés au 31 Décembre 2025

5-10. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	138	-	138
Perte réalisée sur Immobilisation Corporelle	-13	-47	34
Solde gain \ perte d'apurement	-13	49	-62
TOTAL	112	2	110

5-11. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au 31 Décembre 2025 s'élève à **8 970 KDT** et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025
Bénéfice comptable avant impôt	21 309
+ Réintégrations	2 703
- Déductions	-1 587
Résultat fiscal	22 425
Impôt sur les bénéfices (40%) (**)	8 970

(**) Conformément aux dispositions de l'article 37 de la LF 2025, le taux de l'IS a été augmenté de 35% à 40% pour les banques, les établissements financiers et les entreprises d'assurance et de réassurance.

5-12. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Taxe conjoncturelle (**)	897	935	-38
TOTAL	897	935	-38

(**) Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi de finances pour l'année 2026, la BTS a constaté une contribution au renforcement des ressources de financement des caisses sociales. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés exigibles au 31 décembre 2025.

NOTE N°8 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **1 947 KDT** contre **1 379 KDT** au 31 Décembre 2024, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Cautions marché public	1 835	1 254	581
Cautions marché public contentieux	112	125	-13
TOTAL	1 947	1 379	568

6-2. Engagements de financement donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **109 817 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	27 450	28 185	-735
Engagement BTS FONAPRAM 2Eme génération	2 675	9 201	-6 526
Engagement BTS IJARA	6 266	11 176	-4 910
Engagement BTS LF 2017 ART 11	7 315	17 183	-9 868
Engagement financement programme RAIDET	8 674	7 746	928
Engagement Financement CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	4 635	4 438	197
Engagement BTS sur financement crédit Familles Vulnérables	12 872	6 796	6 076
Engagement BTS ONA	1 818	1 723	95
Engagement BTS INTILAK	473	1 950	-1 477
Engagement BTS MOURABAHA	1 275	1 195	80
Engagement BTS + FNE CCT	1 409	1 071	338
Engagement BTS sur financement crédit ESS Finance	1 020	1 367	-347
Engagement BTS sur financement crédit Entreprises Communautaires	2 125	3 340	-1 215
Engagement BTS MAF	-	16	-16
Engagement BTS Agences	103	707	-604
Engagement BTS FONDS DE SOUTIEN TPE Covid 19	5	34	-29
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	257	65	192
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	200	185	15
Engagement BTS sur Crédit Machrou3ek sur FNE	-	75	-75
Engagement BTS BTP	-	60	-60
Engagement BTS START UP Education	40	40	-
Engagement BTS sur crédits Agripreneur	119	27	92
Engagement BTS sur crédits PAUSAT	948	181	767
Engagement BTS sur crédits PADIDFIC	1 020	914	106
Engagement BTS sur crédits PAFIP	1 544	-	1 544
Engagement BTS sur crédits Récolte Olive	5 907	-	5 907

Engagement BTS sur crédits MOURABHA PDAI SFAX	30	-	30
Engagement BTS sur crédits CAP-EMPLOI INVESTISSEMENT	15 986	-	15 986
Engagement BTS sur crédits PERSONNES HANDICAPEES	1 553	-	1 553
Engagement BTS sur crédit AUTOENTREPRENEUR	3 380	-	3 380
Engagement BTS sur crédit Fondation FIDAA	718	-	718
TOTAL	109 817	97 675	12 142

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à **112 735 KDT** contre un solde de **95 884 KDT** au 31 Décembre 2024 et représente les intérêts contractuels non échus de la clientèle.

6-4. Garanties reçues :

Le solde de cette rubrique, s'élève au 31 Décembre 2025 à **1 766 922 KDT**, représente essentiellement les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Garantie reçue du Fonds National de Garantie	770 736	720 228	50 508
Garantie reçue sur fonds gérer pour compte d'autrui	996 063	860 043	136 020
Garantie Réelle Reçue de la Clientèle	123	153	-30
TOTAL	1 766 922	1 580 424	186 498